

Lycée

GUSTAVE

EIFFEL

Bordeaux

Aquitaine

MARCHE À PROCEDURE ADAPTEE
« VOYAGE SCOLAIRE À LONDRES- GRANDE-BRETAGNE »

CAHIER DES CHARGES

Établi en application des procédures de l'ARTICLE L 2123-1 et suivants du C.C.P

1 OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet la fourniture d'un voyage à Londres (Royaume-Uni) pour un effectif de 26 élèves et 3 accompagnateurs soit 29 participants :

- Période du lundi 14 au jeudi 17 octobre 2024

Selon les programmes décrits ci-après à l'article 4.3.

ARTICLE 2 - PROCÉDURE

Le présent marché est un marché à procédure adaptée, conformément à l'article L2123-1 et suivants du code de la commande publique.

ARTICLE 3 - PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Le présent marché est régi par :

- _ L'article L211-14 du code du tourisme,
- L'ordonnance n°2020-311 du 25 mars 2020
- _ Les textes relatifs à la commande publique précédemment cités.

Les documents contractuels régissant le présent marché sont par ordre de priorité décroissant :

- _ Le présent cahier des charges valant acte d'engagement. Il est établi en un seul exemplaire original, conservé dans le lycée et qui fait foi en cas de litiges. Il devra être paraphé, daté et signé.
- _ Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (ne pas fournir).

ARTICLE 4 - L'OFFRE

Les candidats doivent proposer une offre rédigée en langue française.

Le présent marché porte sur :

- Sur le transport aller-retour Bordeaux/Londres en train,
- Sur le transport en métro à Londres,
- Sur l'hébergement en famille hôteesse, en pension complète,
- Sur la restauration durant le parcours du trajet retour

4.1 LE TRANSPORT

Le départ se fera le lundi 14 octobre à 6h46 et le retour le 17 octobre à 23h11.

Le lundi 14 octobre :

- 6h46 départ TGV Bordeaux
- 8h49 arrivée Montparnasse
- Transfert en métro Gare du Nord
- 10h20 présentation en douane
- 12h12 départ Eurostar
- 14h30 arrivée en gare de St Pancras London (13h30 à Londres)
- Dépôt des bagages en consigne

Les cartes de transport sont à prévoir pour les visites.

Le jeudi 17 octobre :

- Récupération des bagages
- 13h30 départ Eurostar (repas à bord)
- 16h58 arrivée gare du Nord
- Transfert en métro jusqu'à gare Montparnasse
- 20h35 départ du TGV pour Bordeaux
- 23h11 arrivée en gare de Bordeaux

4.2 L'HEBERGEMENT ET LES REPAS

L'hébergement est assuré par les familles hôteesses (zone 2 de préférence, jusqu'à 4 max), 2 à 4 par famille.

La pension complète débute du dîner du jour 1 et s'achève au déjeuner du dernier jour (prendre en compte les régimes particuliers).

Le groupe des enseignants se compose comme suit : 2 femmes et 1 homme. Les chambres seront prioritairement individuelles pour les personnels responsables (merci de spécifier dans l'offre si les chambres sont doubles : si c'est le cas, ce sont obligatoirement des lits jumeaux).

4.3 LES VISITES

Les visites sont à réserver par le titulaire du marché (toutes les visites sont gratuites)

Le titulaire doit s'assurer des jours d'ouverture des sites à visiter et d'éventuelles manifestations et/ou les jours fériés nationaux et locaux pouvant empêcher le bon déroulement des visites.

Offre de base :

Dates : du lundi 14 au 17 octobre 2024

Lundi 14 octobre : Bordeaux/Londres

Le petit déjeuner et le déjeuner seront à prévoir par les familles

Visites de l'après-midi :

- University College of London
- British Museum
- Covent Garden

Récupération des bagages

Transports en commun jusqu'au point de RDV avec l'organisatrice locale pour 19h.

Repas dans les familles

Mardi 15 octobre :

Visites du matin :

Transport jusqu'au quartier de Notting Hill

- Kensington Palace (extérieur)
- Science Museum

Pique-nique

Visites de l'après-midi :

- Suite Science Museum
- Natural History Museum

Dîner en famille

Mercredi 16 octobre :

Visites du matin :

Petit déjeuner en famille

Rendez-vous à 7h45

- Quartier de Westminster (Big Ben...)
- 10h45 relève de la garde à Buckingham palace
- Pique-nique
- Piccadilly circus
- Trafalgar square

Visites de l'après-midi :

- La city (ascension Sky garden ou Horizon 22)
- Tour de Londres (extérieur)
- Tower Bridge (extérieur)

Dîner en famille

Jeudi 17 octobre :

Visites du matin :

Petit déjeuner en famille et au revoir

Rendez-vous à 7h45

Dépôt des bagages en consigne

- Promenade The Shard , Hay's Galleria, Borough Market, Shakespeares's Globe (extérieur)
- Tate Modern
- Millenium Bridge
- Récupération des bagages

Visites de l'après-midi - retour à Bordeaux

- 12h rendez-vous à la gare St Pancras et présentation douane
- 13h30 départ Eurostar (repas à bord)
- 16h58 arrivée gare du Nord
- Transfert en métro jusqu'à gare Montparnasse

Dîner

- 20h35 départ du TGV pour Bordeaux
- 23h11 arrivée en gare de Bordeaux

4.4 MISE A DISPOSITION DE FONDS POUR LES ACCOMPAGNANTS

La mise à disposition directe de fonds sous forme d'espèces ou de carte bleue par le titulaire auprès des accompagnants est proscrite. Dans le cas où cette pratique non conforme aux règles de comptabilité publique serait mise en œuvre, une pénalité de 150 € est appliqué par le lycée sur le dernier versement.

Dans le cas où le soumissionnaire met habituellement en œuvre cette pratique, le montant de cette remise doit être déduite à de l'offre. En effet, l'établissement fournit aux accompagnatrices une carte bleue (VISA).

ARTICLE 5 - PRIX

L'unité monétaire est l'euro.

Aucune gratuité par catégorie de participant n'est admise. L'offre sera demandée corrigée. En cas de refus, elle est rejetée.

L'offre devra faire apparaître le prix HT et TTC par personne.

Le soumissionnaire doit faire apparaître dans son offre le prix (unitaire et global) de chaque visite et de chaque prestation.

Le prix est ferme et définitif.

Il est réputé comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation. Les frais afférents aux assurances (annulation, rapatriement, bagages) seront séparés de l'offre tarifaire globale et par participant.

Une fois le cahier des charges paraphé et signé par le candidat, il s'engage à fournir la prestation proposée au même prix qu'annoncé dans l'offre.

ARTICLE 6 - RÉVISION DU PRIX

En cas de variation exceptionnelle des prix du marché, en particulier de hausse brutale des cours tels que les prix des produits pétroliers induisant une augmentation des coûts des transports, la renégociation du prix entre la date du dépôt des offres et la date du début d'exécution de la prestation se fera sur demande écrite et motivée de la société.

ARTICLE 7 - DEPOT DES OFFRES

Les offres doivent parvenir au lycée Gustave Eiffel, au service intendance, au plus tard le 30 juin 2024 à 9h00.

Elles seront notées selon les critères suivants :

Critère 1 : Prix : 20 % (prix transport, hébergement, visites, assurances* restauration...)

Critère 2 : Qualité de la prestation : 40 % (respect et cohérence du programme retenu ou proposé...)

Critère 3 : Qualité des services associés : 40 % (qualité du transport et de "hébergement, réservation des visites et pré paiement, guide...)

En l'absence d'éléments pour juger ces critères, une note minimale de 0,25 par critère sera attribuée aux soumissionnaires.

ARTICLE 8 - MODALITES ET DELAIS DE REGLEMENT

Le titulaire du marché est dispensé du cautionnement.

La société peut percevoir une avance forfaitaire correspondant à 30 % à la signature du contrat, 40 %, 10 semaines avant le départ et 30 % à réception des billets ou certificats de réservation des hébergements, la société peut renoncer par écrit à cette disposition.

L'avance forfaitaire n'est ni ajustable, ni actualisable.

Dès que la prestation commandée est réalisée par le prestataire, la société adresse au lycée via chorus pro une facture comportant :

La désignation de la personne publique contractante,

Le nom et adresse du fournisseur,

Le numéro de SIRET ou de SIREN,

Le numéro de compte bancaire ou postal,

La dénomination précise de la prestation,

Le montant de ta TVA,

Le montant des acomptes reçus.

Le lycée procédera au mandatement des sommes dues au titulaire dans les 30 jours suivants la date de réception des factures. En cas de dépassement de ce délai, des intérêts moratoires forfaitaires sont

versés au titulaire. Le taux des autres intérêts moratoire est égal au taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir.

ARTICLE 9 : RÉSILIATION

La résiliation du marché se fera dans les conditions prévues à l'article 24 et suivant du CCAGFCS. L'autorité compétente évalue le préjudice éventuellement subi par la société et fixe, le cas échéant, l'indemnité à lui attribuer.


ARTICLE 10 - LITIGES OU MODIFICATIONS DU PROGRAMME

Seuls les services de gestion de l'établissement sont habilités à signaler ou accepter toute modification du programme ou des conditions de réalisation.

Toute demande acceptée par l'entreprise et n'émanant pas des services de gestion sera refusée par l'établissement.

En cas de litiges, est seul compétent le Tribunal dans le ressort duquel est situé le lycée Gustave Eiffel de Bordeaux.

La voie de la médiation est prioritaire sur toute autre procédure contentieuse.

Le professeur accompagnateur référent : GUILBAULT Brigitte	Fait à : Bordeaux Le : 14/06/2024 Le pouvoir adjudicateur : Laurent LEN 
Le candidat : (signature et tampon de l'entreprise)	